



(Photo Guillaume POMMIER)

Rentrée scolaire 2010-2011 dans les collèges de Côte-d'Or

Conférence de presse
Mercredi 1^{er} septembre 2010
15 h 00
Collège Edouard Herriot, à Chenôve

Sommaire

Le mot du Président

Les chiffres clé de la rentrée

L'Education, une chance donnée à tous

1. Des collèges de proximité

- 📍 Les travaux dans les collèges
- 📍 Reconstruction du collège Edouard Herriot à Chenôve : un collège « nouvelle génération »
- 📍 Les principales études engagées en 2010
- 📍 9,1 millions d'euros pour le fonctionnement des collèges
- 📍 Des collèges ouverts à la culture et au sport

2. Des collèges solidaires

- 📍 Des collèges pour tous
- 📍 TRANSCO : des transports scolaires gratuits pour 25 000 élèves
- 📍 Des bourses départementales pour les collégiens et les lycéens
- 📍 Un dictionnaire offert à chaque élève de sixième

3. Des collèges d'avenir

- 📍 Tableau blanc interactif : 100% des collèges publics équipés
- 📍 Classe mobile, visio conférence, de nouveaux dispositifs innovants
- 📍 6 collèges expérimentent le cartable numérique
- 📍 Tous les collèges raccordés au haut débit

4. Des collèges durables

- 📍 Agenda 21 scolaire : 6 collèges test
- 📍 Des bâtiments neufs construits selon la norme HQE

5. Cantine : 2 millions de repas servis chaque jour dans les collèges

6. Adjointes techniques territoriales : 434 agents au service des collèges

7. Le Conseil Général des Jeunes : cap sur l'environnement

Le mot du Président

Chaque collège se doit d'offrir ce que se fait de mieux à chaque collégien, quelle que soit sa taille ou sa situation géographique en Côte-d'Or. C'est tout le sens du programme « AmbitionS Côte-d'Or » que nous avons adopté il y a bientôt 2 ans et dont l'éducation forme l'une des nos priorités.

En cette rentrée scolaire 2010, je tiens à insister sur 2 axes prioritaires : le maintien des collèges de proximité et le développement des collèges d'avenir.

Des rumeurs persistantes pronostiquent la fermeture prochaine des petits collèges de moins de 200 élèves. **J'y oppose le démenti le plus formel. Je suis particulièrement attaché aux collèges de proximité.** C'est pourquoi, nous avons choisi d'investir dans nos 47 collèges publics. En 2010, le collège de Chenôve a été entièrement reconstruit. Dans le même temps, plus de 6 millions d'euros ont été consacrés à des travaux dans divers collèges.

La proximité, c'est aussi **la gratuité des transports scolaires.** Nous avons fait le choix de la maintenir. **C'est un geste fort envers les familles côte-d'oriennes.** Alors que de nombreux départements remettent cette gratuité en cause, le Conseil Général de la Côte-d'Or a choisi **d'étendre la gratuité du transport scolaire à tout le secondaire** – collégiens et lycéens – y compris aux lycéens qui ne fréquentent pas leur lycée de secteur, pour des raisons de formation, d'orientation et d'options.

Au delà du maintien des collèges, il s'agit de faire de véritables collèges d'avenir disposant du meilleur accès aux nouvelles technologies. Tous les collèges publics disposent aujourd'hui d'un moins un **tableau blanc interactif. Le Conseil Général a aidé financièrement à la mise en place de ce matériel.** En 2010, nous continuons de poursuivre ces aides financières destinées à favoriser l'acquisition pour les collèges de **dispositifs informatiques innovants.**

Un collège d'avenir, c'est aussi **un collège solidaire.** Le Conseil Général a choisi d'accompagner les familles et les collégiens au quotidien : dictionnaires offert à chaque collégien, bourses...

Enfin, être tourné vers l'avenir, c'est **penser développement durable** : c'est pourquoi nous avons choisi d'intégrer les préoccupations environnementales au niveau de notre programme immobilier et aussi par la mise en place **d'Agenda21 dans les collèges,** pour responsabiliser les collégiens et les aider à construire leur avenir.

Les chiffres clé de la rentrée

- **54 collèges en Côte-d'Or :**
47 publics, dont 13 de moins de 300 élèves
7 privés
- **24 000 collégiens** attendus en cette rentrée 2010 dont 5 118 élèves en 6e
- **15 collèges publics (36 %) accueillent moins de 300 élèves**
- **100% des collèges publics équipés de tableaux blancs interactifs**
- **32 collèges entièrement accessibles** aux personnes à mobilité réduite
- **6 517 bourses départementales** attribuées aux collégiens et lycéens
- **925 euros, le coût du transport scolaire** par élève
- **95 % des autocars** circulant dans le département équipés de ceintures de sécurité
- **Plus de 2 millions de repas** servis
- **434 agents techniques territoriaux**

L'Éducation, une chance donnée à tous

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a à cœur de participer à la réussite des **24 000** collégiens qui vont effectuer leur rentrée dans les **54 collèges publics et privés du département** et de renforcer l'attractivité et l'équilibre des territoires.

Il assure l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des **47 collèges publics** du département.

Il prend **également en charge les personnels techniques des collèges, les adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement (ATT)**.

De plus, le Conseil Général **verse des dotations aux établissements** afin de les aider dans leur fonctionnement.

Le Conseil Général a souhaité **étendre cette compétence en apportant des aides aux familles et aux collèges privés** et en soutenant les associations œuvrant dans le domaine de l'enseignement.

L'ensemble de ces compétences obligatoires et choisies se décline au sein de son programme « AmbitionS Côte-d'Or », voté en septembre 2008, qui entend faire de l'Education une chance donnée à tous à travers **4 axes prioritaires** :

Confirmer le rôle de proximité des collèges

Le Conseil Général **a fait le choix de maintenir tous les collèges quelle que soit leur taille.** « **Il n'y aura pas de fermetures de collèges en Côte-d'Or** », indique le Président du Conseil Général, François Sauvadet. Cette année encore, le Conseil Général s'est engagé dans un programme de travaux conséquents.

Souhaitant mettre la culture et le sport à portée de tous, le Département multiplie aussi les actions culturelles et sportives envers les collégiens.

Poursuivre les actions de solidarité

Dans une conjoncture économique et sociale difficile, le Conseil Général veille à maintenir des liens de solidarité avec les familles, notamment celles confrontées au handicap. Pour favoriser l'insertion des élèves à mobilité réduite, 6 nouveaux collèges vont bénéficier cette année d'ascenseurs, portant à **32 le nombre d'établissements entièrement accessibles aux personnes à mobilité réduite.**

Le Département met aussi en place des unités pédagogiques d'intégration qui comptent aujourd'hui plus de 100 élèves.

Développer des collèges d'avenir

Pour le Conseil Général, l'avenir passe par le numérique : **mise en place généralisée du tableau blanc interactif** dans les 47 collèges publics, abonnement à lesite.tv, raccordement à internet haut débit pour l'ensemble des établissements publics....

Intégrer les préoccupations environnementales de développement durable

Sensibiliser et enseigner le développement durable, c'est le but de **l'agenda 21 scolaire**, qui prévoit la mise en place d'action pour l'environnement dans les collèges publics. Six établissements expérimentent actuellement cette démarche.

Le Conseil Général prend aussi en compte les **préoccupations environnementales dans toutes ses opérations de travaux.**

Des collèges de proximité

Le Conseil Général a fait politiquement le choix de maintenir tous les collèges existants dans le département de la Côte-d'Or. « Pour nous, le maintien des collèges est un levier en matière d'aménagement du territoire », rappelle François Sauvadet, Député de la Côte-d'Or et Président du Conseil Général.

Le Conseil Général a fait le choix d'améliorer les conditions d'accueil des élèves et de la communauté éducative en modernisant les locaux, en les adaptant aux évolutions démographiques et aux modifications des programmes scolaires et des structures pédagogiques des collèges.

Il veut aussi assurer la sécurité des personnes et des biens à travers la mise en conformité et la mise en sécurité des installations et des équipements techniques ainsi que la rénovation des locaux.

Malgré **une baisse de 14 % des effectifs sur les 23 dernières années**, les financements du Conseil Général ont permis de **consolider le réseau des 47 collèges publics** sur l'ensemble du territoire.

En 2010, en plus de travaux importants réalisés dans plusieurs établissements scolaires, le collège de Chenôve a été entièrement reconstruit. Le collège Clos de Pouilly à Dijon a lui aussi été

Aujourd'hui

- 11 collèges disposent de nouvelles installations sportives
- Tous les bâtiments modulaires d'enseignement ont été supprimés
 - Toutes les demi-pensions ont été rénovées
- 32 collèges sont accessibles aux personnes à mobilité réduite

Travaux dans les collèges : 3 années d'investissement

L'année 2010 marque l'aboutissement de 3 années d'investissement massif dans la rénovation et la restructuration des collèges. Depuis 2008, ce sont plus de 47 millions d'euros qui ont été consacrés aux travaux. Une volonté politique du Conseil Général de la Côte-d'Or qui privilégie les collèges de proximité.

Les travaux réalisés en 2010 :

La Croix des Sarrasins à Auxonne : 298 000 €

Réfection des réseaux en vide sanitaire (2^{ème} tranche)
Fin des travaux : septembre 2010

Le Parc à Dijon : 131 000 €

Réfection des façades de l'ensemble du bâtiment (1^{ère} tranche)
Fin des travaux : septembre 2010

Emile Lepître à Laignes : 151 000 €

Réfection du réseau secondaire de chauffage
Fin des travaux : septembre 2010

Marcel Aymé à Marsannay-la-Cote : 154 000 €

Réfection des réseaux de chauffage et d'eau (2^{ème} tranche)
Fin des travaux : décembre 2010

Jean Rostand à Quetigny : 135 000 €

Rénovation des sols (2^{ème} tranche)
Fin des travaux : Octobre 2010

Jacques Mercusot à Sombernon : 225 000 €

Réfection du chauffage et des volets roulants sur l'ensemble du bâtiment (2^{ème} tranche)
Fin des travaux : septembre 2010

Dinet à Seurre : 616 000 €

Réfection des façades et remplacement des menuiseries extérieures

Saint-Joseph à Semur-en-Auxois (collège privé) : 30 000 €

Construction d'un ascenseur et d'un escalier (dernière phase)

Reconstruction du collège Edouard Herriot de Chenôve : Un collège « nouvelle génération »

Le collège Edouard Herriot de Chenôve a été entièrement reconstruit.

Les travaux, débutés en février 2008, viennent de s'achever.

Le coût total des travaux s'élève à 12,4 millions d'€.



Un chantier moderne pour un collège exemplaire

Le collège Edouard Herriot est un collège « nouvelle génération » qui respecte les normes HQE.

Il privilégie la qualité constructive, la résistance à long terme de ses matériaux et la limitation des installations techniques au strict nécessaire. Ces choix devraient se traduire par une maintenance réduite du bâtiment et de ses installations et un coût d'entretien limité à moyen et à long terme.

Chargé de l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général des collèges, le Conseil Général reconstruit actuellement entièrement le collège Edouard Herriot de Chenôve. Débuté en 2008, cet important chantier d'un montant de 12,4 millions d'euros, financé entièrement par le Conseil Général, doit se terminer cette année.

Un établissement respectueux de l'environnement

- **Un bâtiment compact et épais et des « murs manteau » :**
- **De grands espaces** pour mieux respirer et faire pénétrer la lumière naturelle
- **Des salles de classe « vertes »**
 - Avec des murs recouverts de bois, pour une ambiance « chaleureuse » et pour protéger les murs des chocs en partie basse
 - Avec des détecteurs de présence, des ampoules basse consommation

- **Près de 2 200 m² de toitures végétalisées**
 - Pour limiter le CO₂
 - Pour temporiser le rejet des eaux pluviales dans les réseaux collectifs
- **Un système de récupération des eaux pluviales**
 - Pour l'entretien des espaces verts
 - Pour alimenter les chasses d'eau des toilettes
- **Des panneaux solaires** installés sur les logements de fonctions
- **Une salle polyvalente accessible à des utilisateurs** en dehors des heures d'ouverture, pour un collège tourné vers l'extérieur

🕒 Un collège fonctionnel, accueillant et confortable

- **Un bâtiment fonctionnel, privilégiant la circulation avec :**
 - Un hall central au rez-de-chaussée qui dessert toutes les entités fonctionnelles
 - Un CDI, en position privilégiée et à proximité des locaux des enseignants
- **2 patios au cœur du bâtiment**
- **Des gravures en verre**
- **Un ascenseur pour les personnes à mobilité réduite**

🕒 Un chantier « propre »

- **Un chantier réalisé, dans la mesure du possible par des entreprises locales,** avec des matériaux locaux
- **La récupération et le tri des matériaux** de l'ancien collège qui sera démoli par la suite

Le collège Edouard Herriot en chiffres

232 élèves

116 000 euros de dotations annuelles par le Conseil Général

85 000 euros de dotations spécifiques en 2010

(Équipements de divers mobiliers pour le CDI, la salle des enseignants, la salle de réunion, l'atelier du factotum et de casiers pour les élèves après la reconstruction)

Collège Clos-de-Pouilly à Dijon : de nouveaux bâtiments

Dans le cadre du programme pluri-annuel d'établissement 2005-2011, le collège Clos de Pouilly à Dijon a fait l'objet d'une rénovation et d'une extension.

Coût de l'opération : 6,3 millions d'euros

Travaux : de 2007 à 2010

- Construction d'un bâtiment pour les activités sportives
- Extension du bâtiment dédié aux matières de technologie
- Restructuration des bureaux de l'administration, de la vie scolaire, du préau, de l'accueil, de la loge et de certaines salles d'enseignement
- Déplacement d'un logement de fonction
- Opération de désamiantage

Des projets à l'étude

En 2010, le Conseil Général continue de financer les études préalables à la réalisation de travaux dans les établissements scolaires. Elles préfigurent de nouveaux chantiers qui devraient être programmés dans les années à venir.

Collège Arthur Rimbaud à Mirebeau-sur-Bèze

Construction d'un gymnase et d'une salle multisports

Montant opération : 4,1 M€

Collège Jean Rostand à Quétigny

Construction d'un gymnase et d'une salle multisports

Montant opération : 4,1 M€

Collège François Pompon à Saulieu

- Reconstruction du bâtiment pour les pôles sciences, technologies, arts plastiques et musique, le foyer et les sanitaires pour les élèves.
- Restructuration des locaux de demi-pension

Montant de l'opération : 3,3 M€ (Voté dans le cadre d'un contrat AmbitionS Côte-d'Or avec la communauté de communes de Saulieu)

Collège La Champagne à Brochon

Reconstruction de l'établissement pour une capacité d'accueil de 700 élèves avec

- 3 bâtiments dont un pour des logements T5
- Des espaces extérieurs : cour, espaces verts +parking

Montant de l'opération : 16,5 M€ (Voté dans le cadre d'un contrat AmbitionS Côte-d'Or avec la communauté de communes de Gevrey-Chambertin)

Collège Emile Lepître à Laignes

Construction d'une salle d'évolution pour la pratique de sports individuels (gym, combat, danse) et des locaux annexes (sanitaires, vestiaires dépôt pour le matériel)

Montant de l'opération : 1,2 M€

Collège Georges Brassens à Brazey-en-Plaine

Restructuration du collège

Montant de l'opération : 1,8 M€

Collège Philippe Rameau à Dijon

Construction d'un gymnase et de locaux annexes

Montant de l'opération : 3,3 M€

9,1 millions d'euros pour assurer le fonctionnement des collèges

En 2010, le Conseil Général de la Côte-d'Or a choisi de maintenir des dotations de fonctionnement et d'équipement

- ④ 6,9 millions d'€ pour le fonctionnement des 47 établissements publics

Les départements assurent la charge du fonctionnement matériel et en personnel des collèges publics. Cette compétence obligatoire s'étend à l'accueil, la restauration, l'hébergement ainsi que l'entretien général et technique des collèges.

Le Département assure le recrutement et la gestion des personnels adjoints techniques territoriaux exerçant leurs missions dans les collèges.

- ④ 2,2 millions d'€ pour le fonctionnement des 7 collèges privés de la Côte-d'Or

Nouveauté 2010

Généralisation des dotations actions éducatives aux 47 collèges publics à partir de cette année, après 2 ans d'expérimentation sur 15 collèges

- ⇒ Une aide permettant de participer à la prise en charge des frais liés à l'organisation des sorties et voyages scolaires.

Des collèges ouverts à la culture et aux sports

L'égalité d'accès de tous les collégiens aux pratiques culturelles et sportives est l'une des priorités du Conseil Général.

La culture pour tous

Pour donner aux collégiens le goût de la culture, développer leur curiosité et leur esprit critique, 3 dispositifs sont proposés par le Conseil Général : Collège au théâtre, Collège à l'opéra et Collège au cinéma. Véritable outil de découverte pédagogique, ces sorties sont suivies et précédées d'ateliers dans les classes.

Collège au cinéma : saison 10

- **4300 élèves venant de 44 collèges** ont participé à l'opération en 2009/2010

- Les classes se sont rendues trois fois au cinéma. Tickets de cinéma et déplacements en car sont financés par le Conseil Général.

Collège au théâtre

- **3000 élèves venant de 35 collèges** ont bénéficié du parcours pédagogique Collège au théâtre

Collège à l'opéra

Une dizaine de classes ont fréquenté à deux reprises l'Opéra de Dijon, avec en prime, une rencontre avec les artistes et professionnels du spectacle.

Ces dispositifs sont le fruit de partenariats institués par le Conseil Général avec l'Inspection Académique et la Ligue de l'Enseignement (*Collège au cinéma*) et avec l'Inspection Académique, la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Association Bourguignonne Culturelle (*Collège au théâtre*).

Le Conseil Général, partenaire du Sport avec « Un match, un collège »

Le Conseil Général confirme qu'il est LE 1^{er} partenaire du sport sur l'ensemble du territoire départemental en mettant en place des dispositifs pour faire découvrir les pratiques sportives aux collégiens.

Au cours de l'année scolaire écoulée, 3400 collégiens ont assisté aux matches à domicile de l'équipe de basket, la JDA et de l'équipe de football, le DFCO. L'occasion pour eux de s'ouvrir à de nouvelles pratiques sportives. Le dispositif comprend aussi la prise en charge du transport pour les jeunes. Il s'inscrit dans le cadre d'un partenariat conclu avec les 2 clubs professionnels soutenus par le Conseil Général.

Depuis l'an dernier, le Conseil Général a étendu son partenariat sportif au club de handball, le DBHB et aux clubs semi professionnel de hockey (les Ducs), de rugby (le Stade Dijonnais)

Nouveauté 2010

Le Cercle Dijon Bourgogne, le club de handball féminin intègre le dispositif « *Un match, un collège* »

Trophées du Sport : les collèges à l'honneur

Esprit d'équipe, bons résultats... tels sont les critères qui guident, depuis 1998, les Trophées du Sport de la Côte-d'Or. A travers des remises de récompenses trimestrielles, 12 équipes issues des quatre coins du département sont mises en valeur. Elles concourent, aux côtés des élites, pour recevoir le trophée de l'année dont la remise a lieu en juin.

Les Trophées du Sport sont nés en 1998 d'une collaboration entre le Crédit Mutuel, le Bien Public et le Conseil Général de la Côte-d'Or

Le concours distingue plusieurs catégories :

- le sport collectif
- le sport individuel
- **le sport UNSS : 5 clubs UNSS des collèges du département sont également en lice pour le grand prix**

Le 12 juin dernier, les clubs de judo section minimales d'Auxonne et de Football U 15 à 7 des Maillys ont été sacrés meilleurs clubs de l'année.

Le sport au collège était aussi à l'honneur lors de cette journée sportive. En enregistrant près du double de voix, le collège Lallemand de Pouilly-en-Auxois s'est largement détaché des quatre autres participants.

Des collèges solidaires

Dans une conjoncture économique et sociale difficile, le Conseil Général veille à maintenir les liens de solidarité avec les familles en général et notamment celles confrontées aux personnes à mobilité réduite.



Installation d'un ascenseur, collège de Vitteaux

Des collèges pour tous

Tous les travaux engagés par le Conseil Général de la Côte-d'Or depuis 2007 intègrent la dimension de handicap.

Pour favoriser l'intégration des élèves à mobilité réduite, **6 nouveaux collèges vont bénéficier** cette année d'ascenseurs

⇒ **32 collèges sur 47, soit 68 %, entièrement accessibles** aux personnes à mobilité réduite

⇒ **7 collèges en partie accessibles** aux personnes à mobilité réduite.

Avant 2015, tous les collèges devront répondre à ces critères d'accessibilité.

Le Conseil Général de la Côte-d'Or met aussi en place des **Unités Pédagogiques d'Intégration** qui. Ces structures pédagogiques d'appui à l'intégration scolaire des adolescents en difficultés dans l'enseignement scolaire comptent aujourd'hui 124 élèves.

11 collèges hébergent des unités pédagogiques d'intégration

- La Croix des Sarrasins à Auxonne
- Jules Ferry et Monge à Beaune
- Camille Claudel à Chevigny-Saint-Sauveur
- Gaston Bachelard, Champollion, Les Lentillères et Gaston Roupnel à Dijon
- Marcel Aymé à Marsannay-la-Côte
- Pasteur à Montbard
- Le Chapitre à Chenôve

Des transports scolaires gratuits pour 25 000 élèves



Le Conseil Général de la Côte-d'Or a fait de la mobilité l'une des priorités de son programme AmbitionS Côte-d'Or.

Pour faciliter leurs déplacements et améliorer leurs conditions de vie, **il a fait le choix de prendre intégralement en charge le transport scolaire de tous les collégiens en Côte-d'Or. Il s'agit d'un engagement majeur du Conseil Général au service de la solidarité.** A l'heure où certains départements ont préféré se désengager (notamment le Conseil Général de la Saône-et-Loire), le Conseil Général de la Côte-d'Or maintient la gratuité du transport scolaire. En 2009, **seuls 24 départements prenaient à leur charge le transport scolaire.**

Nouveauté 2010

Le Conseil Général de la Côte-d'Or va même plus loin. Pour la première fois cette année, **cette gratuité du transport sera étendue à tout le secondaire**, y compris aux lycéens qui ne fréquentent pas leur lycée de secteur, pour des raisons de formation, d'orientation et d'option.

Le transport scolaire en chiffres

- **24 000 élèves pris en charge chaque jour par le Conseil Général** de l'école primaire au lycée, résidents sur toute la Côte-d'Or en dehors des deux agglomérations de Dijon et de Beaune

- **32 millions** d'euros investis par le Conseil Général pour le transport des élèves de la Côte-d'Or
 - 24 millions d'€ pour le transport des élèves, de la primaire au lycée
 - 8 millions d'€ pour le transport des collégiens

- **468 circuits scolaires**
Des transports adaptés sont proposés aux élèves et aux étudiants.
Ces transports sont gratuits pour tous les élèves fréquentant l'établissement de leur secteur. Il existe même une prise en charge pour les élèves devant utiliser le réseau TER ou DIVIA (agglomération dijonnaise).

Infos aux parents, inscriptions, horaires consultables sur cotedor.fr

- **220 accompagnateurs** mobilisés sur les circuits pour transporter les écoliers
- Il s'agit d'une compétence choisie par le Conseil Général. Coût : 2,1 millions d'€
- **170 élèves handicapés transportés** par taxi ou ambulance : un dispositif financé par le Conseil Général

 - **95% des cars circulant dans le département sont équipés de ceintures de sécurité** et des exercices d'évacuation sont organisés régulièrement

 - **32 % des cars accessibles** aux personnes à mobilité réduite

 - **925 €**: le coût moyen du transport scolaire par élève

Des bourses départementales pour les collégiens et les lycéens

Offrir aux collégiens un cadre de travail de qualité et leur donner les moyens d'étudier dans de bonnes conditions, tel est l'objectif du Conseil Général qui a fait le choix **d'augmenter de 5 % le montant des bourses** en faveur des collégiens.

Le Conseil Général a fait le choix de maintenir le versement des bourses aux lycéens pour l'année 2010/2011 selon les modalités qui ont prévalu jusqu'alors. L'attribution des bourses départementales du 2nd degré est une compétence choisie par le Conseil Général de la Côte-d'Or.

6 510 bourses attribuées en 2009/2010

⇒ soit une dépense pour le Conseil Général de 968 000 euros

- 4 250 bourses pour les collégiens
- 2 260 bourses attribuées cette année aux lycéens
 - 688 pour l'enseignement général
 - 1572 pour l'enseignement technologique et professionnel

Et aussi

699 bénéficiaires d'une prime d'apprentissage de 1^{ère} année

⇒ soit une dépense de 120 000 euros

457 bénéficiaires d'une prime au bénéfice des élèves scolarisés en section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)

⇒ soit une dépense de 70 000 euros

Un dictionnaire offert à chaque élève de sixième

Pour la troisième année, le Conseil Général offre un dictionnaire de poche avec 12 pages personnalisées, présentant la Côte-d'Or et le Conseil Général, à chaque élève de 6e entrant au collège.

Un cadeau de bienvenue pour le collégien autant qu'un geste pour le portefeuille des parents.



Des collèges d'avenir

L'objectif du Conseil Général est de développer des collèges numériques disposant d'un meilleur accès aux technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE).



En classe avec un tableau blanc interactif

La convention de partenariat, signée en juin 2009, entre le Conseil Général de la Côte-d'Or, l'Inspection Académique et les associations départementales de parents d'élèves, visant à l'allègement du poids des cartables des collégiens, doit renforcer cet engagement qui comporte d'autres axes d'actions.

Le tableau blanc interactif : 100 % des collèges publics équipés

Chaque collège public bénéficie d'une dotation annuelle d'équipement versée par le Conseil Général de la Côte-d'Or.

Pour 2010, le Conseil Général s'est engagé dans le développement d'équipements informatiques innovants avec la mise en place de tableaux blancs interactifs au sein des collèges publics.

- ⇒ **100 % des collèges publics équipés d'un moins un tableau blanc interactif**, grâce notamment aux crédits supplémentaires affectés dans le cadre du plan de soutien à l'économie. Coût total : 188 000 euros- Pour mémoire seuls 6 collèges étaient équipés en 2008

Classe mobile, visio conférence... de nouveaux dispositifs innovants

Mise en place de nouveaux dispositifs

La visioconférence

Système de communication audio et vidéo à distance, aussi appelé conférence multipoints qui permet

- d'effectuer un cours un conférencier et une classe éloignés géographiquement
- d'organiser des échanges linguistiques avec des élèves anglais, allemands ou même américains

En 2010, 5 collèges ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de la Côte-d'Or afin de s'équiper : Fontaine-des-Ducs à Chatillon-sur-Seine, Carnot à Dijon, Emile Lepitre à Laignes, François Pompon à Saulieu, Alésia à Venarey-les-Laumes

La classe nomade ou mobile

15 ordinateurs portables, une borne WIFI (créant un réseau sans fil) et un ordinateur-maître qui peut prendre à distance le contrôle de tous les autres postes.

En 2010, 5 collèges ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de la Côte-d'Or afin de s'équiper : Monge à Beaune, Pasteur à Montbard, Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges, Boris Vian à Talant, Docteur Kuhn à Vitteaux

La baladodiffusion

Mode de diffusion multimédia permettant aux élèves d'automatiser le téléchargement de contenus radiophoniques, audio ou vidéo, sur un lecteur numérique, et de les écouter ou de les visionner en différé, de n'importe quel lieu.

Grâce à son baladeur, l'élève peut travailler en classe (organisation similaire à un laboratoire de langue), au CDI ou à la maison. Il peut écouter ou visionner les fichiers enregistrés sur son baladeur à son rythme et à volonté, et grâce à la fonction enregistrement.

En 2010, 3 collèges ont bénéficié d'une aide du Conseil Général de la Côte-d'Or afin de s'équiper : Le Chapitre à Chenôve, Le Parc à Dijon, Christiane Perceret à Semur-en-Auxois

6 collèges expérimentent le cartable numérique

Grâce à un ensemble de services regroupés au sein d'un même outil informatique, le cartable en ligne permettra aux familles, enseignants, personnels des établissements et élèves d'accéder à des ressources en ligne comme :

- Le cahier de texte numérique
- Les bulletins de notes
- Les cours

6 collèges ont expérimenté en 2009/2010 le cartable numérique (Dispositif CLOE : cartable en ligne évolutif)

- Collège Jules Ferry à Beaune
- Collège La Champagne à Brochon
- Collège Montchapet à Dijon
- Collège Le Parc à Dijon
- Collège Albert Camus à Genlis
- Collège Kuhn à Vitteaux

Suite à cette phase expérimentale, une évaluation sera réalisée dans les mois qui viennent afin de valider cette solution technique et le calendrier de la généralisation,

Des cartables plus légers pour les élèves

Le Conseil Général, l'Inspection académique et les associations de parents d'élèves se sont engagés en juin 2009 à accompagner les collèges dans la mise en œuvre d'actions concrètes pour que les cartables des collégiens côte-d'oriens soient plus légers.

Le Conseil Général finance l'équipement d'équipements informatiques et de casiers individuels pour les élèves demi-pensionnaires des collèges publics du département. Cet équipement pourra être renouvelé ou complété grâce à la dotation annuelle d'équipement dont les collèges ont la libre disposition.

100 % des collèges raccordés au haut débit

En 1999, le Conseil Général s'est engagé sur le câblage global et l'accès à internet des collèges publics sur la base de la charte de câblage élaborée conjointement avec les services du Rectorat.

- **100 % des collèges sont raccordés à internet en haut débit**
- **51 % bénéficient d'un accès très haut débit**, permettant une utilisation optimale du réseau informatique mondial.
- **16,9 ordinateurs pour 100 élèves : c'est le taux d'équipement en informatique** des collèges.

Moyenne nationale : 13,2

Moyenne Académie de Dijon : 12,5 (chiffres 2008)

lesite.tv : tous les collèges abonnés

Le Conseil Général de la Côte-d'Or a mis en place en 2004, un partenariat avec le Centre Régional de Documentation Pédagogique (C.R.D.P.) de Bourgogne afin de déployer dans les collèges du Département le Service Interactif de Télévision Educative (lesite.tv).

Tous les collèges sont abonnés à lesite.tv. Ces abonnements sont pris en charge par le Conseil Général.

Lesite.tv : une base de ressources mise à disposition des collèges qui peuvent puiser des outils et des informations utilisables avec le tableau blanc interactif.

Des collèges durables

Agenda 21 scolaire : 6 collèges test

Utiliser un mode de déplacement le plus respectueux possible de l'environnement, fermer les robinets des toilettes, ne pas jeter son chewing-gum dans la cour de récréation... Il n'est jamais trop tôt pour prendre conscience des enjeux mondiaux, pour enseigner et pour apprendre le développement durable.

C'est pourquoi le Conseil Général a signé en avril 2009 une convention avec le Rectorat de l'Académie de Dijon, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et l'Agence pour l'environnement et le développement soutenable (Alterre Bourgogne) pour mettre en place un Agenda 21 scolaire dans les collèges publics.

Il s'agit de développer des actions dans des domaines tels que l'énergie, l'eau, le bruit, les déchets ou les déplacements afin de favoriser un comportement éco-responsable.

Pour assurer le succès de cette démarche, les enseignants, le personnel administratif et technique mais aussi les élèves doivent être mobilisés.

Six collèges expérimentent depuis la rentrée 2009 la démarche Agenda 21 scolaire :

- Fontaine des Ducs à Châtillon-sur-Seine
- Champollion à Dijon
- Pasteur à Montbard
- Félix Tisserand à Nuits-Saint-Georges
- Jean Rostand à Quétigny
- Champ Lumière à Selongey

Si le test est concluant, la démarche pourrait se généraliser à d'autres établissements, au plus tôt, en 2012. Une évaluation sera effectuée d'ici la fin de l'année 2010.

Ce dispositif est financé à hauteur de 38 000 euros sur 3 ans :

- **18 000 euros** : Pour l'année 2009, le Conseil Général de la Côte-d'Or prend en charge des éco-diagnostic dans les six établissements.

- **10 000 euros** : Pour les années suivantes, le Conseil Général finance l'accompagnement technique du projet.

Des bâtiments neufs construits selon la norme HQE

Le Conseil Général est gestionnaire d'un patrimoine immobilier dont il peut réduire le budget des dépenses de viabilisation et contribuer en parallèle à la lutte internationale contre le changement climatique.

Désormais, des dispositions permettant à terme d'améliorer la performance énergétique des bâtiments sont intégrées dans les études préliminaires des opérations de construction et de grosses réparations. Elles visent la performance de Bâtiment Basse Consommation limitant à 50 Kilowatts par mètre carré par an, la consommation énergétique des bâtiments.

Les préoccupations environnementales sont également prises en compte dans les opérations de travaux neufs qui sont systématiquement inscrites dans une démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE). **C'est le cas pour le collège Edouard Herriot de Chenôve (lire p 9).**

Cantine : 2 millions de repas servis

Près de 2 millions de repas servis chaque année dans les collèges publics de la Côte-d'Or

14 514 collégiens demi-pensionnaires



- **41** collèges assurent un service de restauration
- **38** établissements produisent et distribuent les repas
- **3** collèges sont livrés en liaison chaude
- **13** collèges accueillent des élèves de primaire et de maternelle

Vers une nouvelle politique tarifaire

Depuis 2004, les Départements exercent la compétence de la tarification pour la restauration scolaire des collèges. La Côte-d'Or hérite d'une situation complexe dans ce domaine puisque l'on dénombre actuellement **plus de 200 tarifs différents**.

Le Conseil Général a engagé une réflexion tendant à la mise en place d'une politique tarifaire départementale. Une tâche ambitieuse qui fixera par ailleurs des règles de gestion et de fonctionnement plus cohérentes. Dans le même temps, cette réflexion permettra au Conseil Général de s'investir sur la question de la sécurité alimentaire et de l'équilibre des repas.

Une nouvelle politique tarifaire pourrait être mise en place en 2012 par le Conseil Général de la Côte-d'Or.

Adjoints techniques territoriaux : 434 agents au service des collèges

La loi du 13 août 2004 a transféré au Conseil Général la gestion des personnels techniques, ouvriers et de service (TOS) aujourd'hui dénommés adjoints techniques territoriaux (ATT). Depuis le 1er janvier 2009, 434 adjoints techniques territoriaux des établissements d'enseignement ont rejoint les effectifs du Conseil Général de la Côte-d'Or.

Ils sont répartis dans les 47 collèges publics et les deux cités scolaires du département (Châtillon-sur-Seine et Chevigny-Saint-Sauveur).

Ces agents effectuent au quotidien diverses tâches, souvent de manière très discrète, mais indispensables au bon fonctionnement des établissements d'enseignement. Appartenant à la communauté éducative, ils ont à cœur d'offrir aux usagers (élèves, enseignants et parents), un environnement où il fait bon vivre.

4 secteurs d'activités :

l'accueil, la restauration, l'hébergement et l'entretien général et technique des bâtiments

➤ 33 agents d'accueil

L'agent d'accueil est chargé d'informer, d'orienter et de répondre aux sollicitations des usagers et des visiteurs. Il surveille les voies d'accès aux bâtiments et contrôle la sécurité de l'établissement.

➤ 60 chefs de cuisine et seconds de cuisine

Le chef de cuisine élabore les menus avec le gestionnaire de l'établissement, veille à la sécurité du travail et à l'hygiène alimentaire. Il est assisté par des seconds de cuisine qui sont chargés, entre autres, de gérer les stocks alimentaires.

➤ 293 agents d'entretien des locaux

L'agent d'entretien des locaux assure l'entretien quotidien des salles de classe, des sanitaires et des espaces communs.

➤ 46 agents polyvalents d'entretien

Ils assurent la maintenance préventive des installations et matériels (sanitaires, thermiques, électriques), l'entretien des espaces verts, des espaces consacrés aux activités sportives. Ils effectuent des travaux de maintenance et de réfection à l'intérieur des bâtiments.

➤ 4 agents au sein de l'équipe de maintenance et d'assistance informatique et logiciel, implantés au collège Champollion de Dijon

En partenariat avec l'Education Nationale, ils assurent l'installation et la maintenance de l'ensemble du parc informatique des collèges publics

+ 60 agents non titulaires assurent le remplacement des postes de titulaires momentanément vacants.

Conseil Général des Jeunes : Cap sur l'environnement

Familiariser les collégiens à l'exercice de la citoyenneté, les intéresser à la vie publique et leur donner les moyens de réaliser des projets qui les concernent directement à l'aide d'un budget annuel de 38 000 euros : voici les principaux objectifs du Conseil Général des Jeunes, créé en 1998.

Un nouveau mandat a débuté à la rentrée 2009.

Un représentant par collège élu

Dans chaque établissement, un conseiller général junior, élève de 5e ou de 4e, représente pour deux ans, son établissement au sein du Conseil Général des Jeunes.

Les conseillers généraux juniors sont amenés à prendre des décisions sur des thèmes tels que l'environnement, la santé, la sécurité routière, la pauvreté...

Des actions autour de l'environnement

Après avoir voté en mars dernier, un projet d'intérêt départemental autour de l'environnement, les collégiens travaillent sur les différentes actions à mettre en place pendant toute la durée de leur mandat, jusqu'en juin 2011.

Les Conseillers Généraux Juniors participeront à la Semaine du Développement Durable en 2011. Semaine pendant laquelle ils mettront en place, de façon concrète au sein des établissements, leur campagne d'information et de sensibilisation qu'ils seront amenés à définir lors des prochaines sessions.

Pistes de réflexion :

Au cours des ateliers mis en place pendant les sessions plénières, les jeunes ont fait un premier constat autour des trois thématiques retenues par l'assemblée :

- **La gestion des déchets dans les collèges et leurs recyclages potentiels** (Les papiers usagers, les chewing-gums, les objets en plastiques, les cartouches d'encre, les rejets de déchets pouvant être toxiques, le tri des déchets alimentaire et plastique sur les plateaux repas...)
- **Le respect de l'environnement de travail par les collégiens au sein des établissements scolaires** (Des graffitis, des rayures faites volontairement sur les tables, des tags sur les casiers, des lunettes des toilettes détériorées...)
- **La sensibilisation des élèves aux gestes simples qui, au quotidien, permettent une meilleure gestion de l'eau et de l'énergie** (Les pertes de chaleur avec des portes qui restent ouvertes, des robinets à poussoirs mal gérés, des éclairages de salles qui restent allumés entre les cours, des ordinateurs qui ne sont pas mis en veille et des écrans qui ne sont pas éteints...).